



COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

SERVICE DE L'EAU
CONTRAT DE REALISATION
D'UN BRANCHEMENT SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Le demandeur

Nom et Prénom :

Adresse complète :

N° de tél : N° portable :

Courriel :

Lieu de réalisation du branchement :

Adresse exacte de la construction :

Section cadastrale : N° de parcelle :

N° permis construire : Date d'obtention :

Branchement destiné à : une construction neuve une réhabilitation

Date souhaitée pour la réalisation des travaux :

Usage du branchement * :

- Habitat individuel :
- Habitat collectif
- Entreprise d'activité
- Branchement de chantier

Choix du branchement * :

- Compteur de diamètre 15 (tuyau de diamètre 25) : **1 450 € HT (*)**
- Compteur de diamètre 20 : sur devis (*)
- Diamètre supérieur à 20 : sur devis (*)
- Pose d'un compteur O15 sans branchement sans col de cygne : **125 € H.T. (*)**
- Pose d'un compteur O15 sans branchement avec col de cygne : **235 € H.T.**
- Pose d'un compteur O20 sans branchement sans col de cygne : sur devis.
- Branchement O15 sans pose de compteur : **1 325 € H.T. (*)**
- Branchement O20 sans pose de compteur : sur devis.

(tarif HT du 1^{er} janvier 2017 – délibération du 9 décembre 2016)

Remarques :

- Le délai d'exécution est indicatif et non contractuel. Il est fixé à un mois à compter de la date de réception de la demande.
- Le choix définitif de l'emplacement du regard du branchement est réservé au service de l'eau.
- Les sommes dues devront être réglées après réception par le demandeur, d'un avis des sommes à payer établi par le Trésor Public
- L'abonné (propriétaire ou locataire) est responsable de l'entretien et du maintien en état du regard compteur, conformément au règlement du service d'eau potable en vigueur. Toute remise en état de cette installation suite à des dégradations sera facturée sur devis.

Fait à Saint Martin le Beau, le _____

* *coché votre choix*

Signature,

Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »